

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**COMMANDE PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**N°D24MP153****OBJET : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS & DE FAUTEUILS POUR TRAVAIL SUR ÉCRAN**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité pour Fumel Vallée du Lot de pourvoir ses services en petits équipements pour travail sur écran ainsi qu'en fauteuils, des demandes de devis ont été adressées auprès de plusieurs entreprises spécialisées ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir les offres ci-dessous qui répondent en tout point à nos attentes ;

Désignations des achats	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Petit équipement (souris ergonomique, repose-pieds etc.)	IDburo Condezaygues (47)	586,99 €	704,39 €
Tabouret ergonomique	Les 3 Ours Couzeix (87)	155,09 €	186,11 €
Fauteuils de bureau & chaises visiteurs	Manutan Collectivités Niort (79)	5 714,67 €	6 857,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 456,75 €</b>	<b>7 748,10 €</b>

2°) – De signer les offres financières ;

3°) – De préciser que 3 361 € HT de produits listés ci-dessus remplissent les obligations de la loi AGECE ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2024.

**AR Prefecture**

047-200068930-20240919-D24MP153-AR  
Reçu le 24/09/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, 19 septembre 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 septembre 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 24 septembre 2024

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)